

Championnat d'Algérie Benjamins(es) Minimes «Ahmed BOUHOUCHE»
09 et 10 Juin 2021

Stade Souk El-Ténine, Bejaia

BEJAIA 2021

REGLEMENT TECHNIQUE

Art 1 : Le **Championnat d'Algérie Benjamins Minimes « Ahmed BOUHOUCHE »** aura lieu les **09 et 10 Juillet 2021** à Bejaia au Stade d'Athlétisme de Souk El Tenine.

Art 2 : Le **Championnat d'Algérie Benjamins Minimes « Ahmed BOUHOUCHE »** est Organisé au profit des Catégories d'âges suivantes:

Réf	Sexe	Catégories d'âges	Naissances
01	Filles	Benjamins	2008 / 2009
		Minimes	2006 / 2007
02	Garçons	Benjamins	2008 / 2009
		Minimes	2006 / 2007

Art 3 Le **Championnat d'Algérie Benjamins Minimes « Ahmed BOUHOUCHE »** est Organisé entre la première quinzaine de Juin et la première quinzaine de Juillet.

Art 4 : Limitation des Epreuves :

Le nombre d'épreuves par athlète sera limité conformément aux règlements techniques de la FAA 02 épreuves au choix + un relais

Une (01) Course de demi Fond par Compétition (la **Marche** est considérée comme une **Course de demi-fond**)

Article 4Bis : Pour la **Catégorie Minime des deux (02) sexes:**

Deux (02) épreuves individuelles au choix, si les Deux (02) épreuves s'avèrent deux courses, une Course peut dépasser 150m.

Article 05 : Toute infraction aux dispositions relatives à l'Article 4 et 4 Bis entrainera la disqualification de l'athlète et de l'Equipe de relais si cet athlète en faisait partie.

Art 5 Le **Championnat d'Algérie Benjamins Minimes « Ahmed BOUHOUCHE »** est Organisé en quatre (04) demi-journées.

Art 6 : Sont Qualifiés au **Championnat d'Algérie Benjamins Minimes « Ahmed BOUHOUCHE »**.

➤ **Les Courses.**

Les épreuves de 60m au 250m (y compris les Courses de Haies et les Relais) admettent au moins un tour de qualification avant la Finale : **24 Athlètes.**

Les épreuves de 1200m, 2000m et la Marche se déroulent en Finale directe : **24 Athlètes au Maximum.**

➤ **Les Concours** se déroulent en Finale directe : **24 Athlètes au Maximum.**

➤ Tableau des épreuves et nombre des Qualifiés

Epreuves	Athlètes Qualifiés	Total Partants
60m – 80m – 120m – 150m – 250m. 60m H – 80m H – 100m H – 250m H. Les Relais	- Le champion National sortant - Les champions de Région - Les meilleures performances	24
1200m – 2000m et Marche	- Le champion National sortant - Les champions de Région - Les meilleures performances	24
Les Concours	- Le champion National sortant - Les champions de Région - Les meilleures performances	20

NB : Le délégué Technique du **Championnat d'Algérie Benjamins Minimes** est habilité à arrêter les performances de qualification (Minimas).

Art 7 : Sur classement :

Le sur classement des catégories d'âges est strictement interdit.

Art 8 : Tenue du Club.

Le port de la tenue aux couleurs du Club est obligatoire pour tous les Athlètes. Une publicité peut y être insérée conformément aux règles de World Athletics (Ex .IAAF).

Art 9 : Titres et Récompenses :

Le **Championnat d'Algérie Benjamins Minimes « Ahmed BOUHOUCHE »** est consacré par un titre de Champion d'Algérie dans chacune des catégories et sexe.

- Une (01) Médaille d'Or au Premier + un (01) Diplôme.
- Une (01) Médaille d'Argent au Second + un (01) Diplôme.
- Une (01) Médaille de Bronze au Troisième + un (01) Diplôme.

Art 10 :

Les règles de déroulement de la Compétition du **Championnat d'Algérie Benjamins Minimes « Ahmed BOUHOUCHE »** seront arrêtées par le Délégué Technique désigné par la Fédération Algérienne d'Athlétisme.

ABSTENTION DANS UNE EPREUVE (Règle142.4)

Dans toutes les compétitions organisées selon les règles de l'IAAF et la F.A.A, un athlète sera exclu de sa participation à toutes les épreuves ultérieures (y compris aux autres épreuves auxquelles il participe simultanément) de la compétition y compris les relais ,dans le cas où:

a/ a confirmé définitivement sa participation mais il n'y a pas pris part « **DNS** ».

b /il était qualifié après un tour dans une épreuve mais a fait ensuite défaut « **DNS** ».

c/ participation sans efforts fait de bonne foi. Le juge arbitre statuera sur ce point et mention devra en être faite dans les résultats officiels.

d/ tout désistement dans une épreuves peut se faire la veille de la tenue de cette dernière.

N.B: un certificat médical délivré sur la base d'un examen de l'athlète par le médecin de la compétition désigné par l'organisation peut constituer une raison suffisante pour accepter que l'athlète n'est pas en mesure de participer .après la clôture des confirmations ou après avoir participé dans un tour précédent, mais qu'il sera en état de participer dans des épreuves programmées un jour ultérieur de la compétition .D'autres justifications peuvent après confirmations également être acceptées par le(s) délégué(s) technique(s). Par exemple (Problème de transport officiel).

RECLAMATION ET APPELS (Règle 146).

Alinéa 2: Concernant les résultats ou le déroulement d'une épreuve : à déposer dans les 30 minutes qui suivent l'annonce des résultats.

Alinéa 3: La réclamation doit être faite oralement au **Juge Arbitre** par l'athlète ou son représentant.

Sinon au **Jury d'appel** dans les 30mn qui suivent l'annonce officielle des résultats accompagnée d'une **caution de 5000DA** qui ne sera pas remboursé si la réclamation n'a pas été acceptée.

PRESENTATION CHAMBRE D'APPEL :

Les athlètes doivent se présenter à la chambre d'Appel d'après les délais indiqués ci-dessous.

	Chambre d'appel	Entrée au stade
Haies/Relais	30mn	20mn
Autres courses	30mn	15mn
Longueur /Triple sauts	40mn	30mn
Perche/ Saut en hauteur	50mn	40mn
Les lancers	40mn	30mn

MONTEE DE BARRE HAUTEUR

BF	1.10	1.15	1.20	1.23	1.26	1.29	1.32	1.33	1.35	1.37	1.39	...2cm
BG	1.25	1.30	1.35	1.38	1.41	1.43	1.45	1.47	1.49	1.51	1.52	...2cm
MF	1.25	1.30	1.35	1.38	1.41	1.43	1.45	1.47	1.49	1.51	1.52	...2cm
MG	1.40	1.45	1.50	1.53	1.56	1.59	1.61	1.63	1.65	1.67	1.69	...2cm

MONTEE DE BARRE PERCHE

BF	1.30	1.40	1.50	1.60	1.70	1.80	1.85	1.90	1.95	2.00	2.05	...5cm
BG	1.90	2.00	2.10	2.20	2.30	2.40	2.45	2.50	2.55	2.60	2.65	...5cm
MF	1.70	1.80	1.90	2.00	2.10	2.20	2.25	2.30	2.35	2.40	2.45	...5cm
MG	2.30	2.40	2.50	2.60	2.70	2.80	2.85	2.90	2.95	3.00	3.05	...5cm

PLANCHE D'APPEL TRIPLE SAUT

MF 08 & 09 mètres

MG

09 & 11 mètres

ENGAGEMENTS ET REMISE DES DOSSARDS

La remise des dossards s'effectuera au stade de l'unité Maghrébine OPOW de Bejaia, le Jeudi 08 juillet 2021, à partir de 15h00.

Confirmation des Engagements :

Les clubs sont priés de confirmer la participation de leurs athlètes via le site <http://www.dzweblicence.com/faa>

Toutes les informations sur la procédure d'engagement est disponible sur faa.dz

Tout envoi transmis en dehors de cette plateforme ne sera pas pris en considération. Dernier délai de confirmation des engagements : **Mardi 06 juillet 2021 à 23h59.**

Dépassé cette date, aucune confirmation ne sera prise en considération.

Aucune confirmation ne sera acceptée le Jour de la Compétition.

Les Dossards peuvent être récupérer le jour de la compétition.

La présentation de la licence sportive FAA 2021 à la chambre d'appel est obligatoire.